



## L'AMBITION DES PRATICIENS HOSPITALIERS POUR L'HÔPITAL DE DEMAIN

L'ambition de **l'INPH** est que les besoins en santé de tous les hommes, femmes et enfants vivant dans notre pays soient couverts par une offre de soins de qualité et accessible à tous.

---

## LES TERRITOIRES

---

En préalable à ce paragraphe ayant trait au territoire, l'INPH :

- **Affirme que rien ne pourra se faire sans conception médicale** du territoire et sans la participation volontaire des praticiens ;
  - **S'opposera à toute territorialisation du statut** des praticiens ;
  - Veillera à la mise en œuvre de **contreparties financières et statutaires** significatives et simples en cas de nécessité de mobilité territoriale médicalement pertinente.

Les territoires (de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) au CHU) doivent être **des territoires de soins et de formation**

La **qualité et l'égalité d'accès** doivent être la préoccupation première du parcours de soins de la CPTS vers le CHU et de la filière de formation du CHU vers la CPTS.

### En matière de soins :

- **les CPTS et les médecins libéraux** doivent constituer un premier niveau accès aux soins et mettre en route le parcours de soins adapté aux malades et à sa pathologie ; idéalement ce niveau devrait déjà tendre vers une permanence des soins ;
- **les hôpitaux de proximité** doivent permettre d'assurer les « petites urgences », les soins de suite et l'hébergement d'aval, la fin de vie à proximité du domicile et de la famille des malades ;

- **les centres hospitaliers** doivent prendre en charge les soins courants sur plateaux techniques et offrir des consultations « avancées ultra spécialisées » ;
- **les CHU** doivent être l'endroit où sont délivrés les soins « ultra spécialisés », et assurer les activités de recours, mais aussi de soins courants et proximité pour la population avoisinante.
- **Les établissements privés** trouvent leur place dans cette hiérarchisation de l'offre de soins, quel que soit le niveau, en fonction de leurs capacités.

#### **En matière de formation :**

- **toutes ces structures, hospitalières ou non, publiques ou privés**, peuvent trouver leur place dans la formation des différents professionnels de santé, en fonction de leurs spécificités et capacités ; étudiants hospitaliers et internes peuvent y trouver des terrains d'apprentissage professionnel pertinents
- **la notion d'équipe médicale universitaire** peut être élargie à un territoire « universitaire » différent de la région et variable selon les besoins de chaque spécialité ;
- cette équipe médicale universitaire, sous la responsabilité d'universitaires titulaires, doit passer des **contrats de formation et de recherche** sous le contrôle de l'UFR au niveau régional et des CNU concernés au niveau national.

#### **On définit ainsi deux types de territoires :**

- un territoire de soins (GHT), de la CPTS vers le CH, voire le CHU
- un territoire de formation (« GHTU »), du CHU vers la CPTS  
ces territoires peuvent avoir un périmètre différent en fonction des structures hospitalières qui le constituent et des besoins de formation

#### **Points forts :**

- **Qualité et égalité d'accès aux soins de la population et à la formation** des professions de santé
- **Parcours de soins progressif et cohérent** de la CPTS et du médecin libéral vers le CH(U) : territoire de soins (GHT)
- **Parcours de formation contractualisé** du CHU vers les structures non U : territoire de formation (« GHTU »)

---

**L'INPH** œuvrera donc, et sans relâche, pour que les médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers, porteurs de cette offre de soins, puissent répondre à leur mission avec l'exigence due au patient, l'indépendance professionnelle requise par la hauteur de leur mission et dans la sérénité nécessaire à l'expression de leurs compétences.

---



**Votez INPH**

**Votez et faites Voter**

